AIDE AU PERMIS DE LA VILLE DE SECLIN

La ville octroie une aide en contrepartie d'un engagement bénévole citoyen pour ceux ayant un quotient familial inférieur à 1 400 euros.
Le montant varie de 150 à 700 € en fonction du quotient familial.
Les conditions pour en bénéficier :

résider à Seclin
âgé entre 18 et 25 ans (plus de 25 ans via le CCAS)
être en parcours d'insertion (en recherche d'emploi, de formation, nécessaire à un projet professionnel)
être orienté par l'une des structures suivantes : point Information Jeunesse, CCAS, mission locale, Pôle emploi, lycée professionnel "Les Hauts de Flandre"

Le dossier est à retirer auprès de l'une de ces structures. Le candidat passe un entretien de motivation devant la commission qui se réunit tous les trimestres.
Pour tout renseignement, contactez le point Information Jeunesse - 60 Rue Marx Dormoy - Tél : 03 20 62 94 42 - informationjeuness@ville-seclin.fr

https://www.ville-seclin.fr/actualites/1341-bourse-au-permis-un-nouveau-dispositif-d-aide

Ville de Seclin - Direction Enfance Jeunesse
60 rue Marx Dormoy
Château Guillemaud
59113 - Seclin
https://www.ville-seclin.fr/